

Réf: 6



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr.: Général

20 mai 2008



Copie non revue

Version originale: Anglais

Traduction non officielle

12^{ème} Session Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Afrique du Sud, Johannesburg.: 10 – 12 juin, 2008
Point de l'ordre du jour No 4

Financer l'atténuation des changements climatiques – Avec un accent particulier sur l'Afrique

**Document de synthèse à l'intention de la session ministérielle et de la
réunion du groupe des experts, comprenant les options politiques
découlant de la dixième session spéciale du Conseil d'administration
/Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Présenté au nom du Directeur exécutif par la division DTIE du PNUE

RESUME DIRECTIF

A. Considérations générales

1. Lors du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Monaco du 22 au 24 février 2008, les ministres ont débattu du thème, «Mobiliser les ressources financières pour répondre aux défis des changements climatiques». Le forum a conclu qu'il y avait suffisamment de capitaux d'investissement au niveau mondial pour éviter des changements climatiques irréversibles. Mais pour attirer ces capitaux, les gouvernements doivent créer un environnement propice à la mise en place des politiques. Ceci est particulièrement vrai pour les pays en développement en Afrique où un ensemble d'obstacles particulièrement redoutables pour le développement des marchés peut bloquer les investissements même en ce qui concerne les technologies concurrentielles en termes de coûts et de faible teneur en carbone.

Les conclusions de Monaco sont basées sur la prise de conscience du fait que la suppression des obstacles du marché entraîne essentiellement le renforcement des capacités et la réduction des coûts et des risques d'entrée de nouveaux acteurs financiers dans les secteurs de l'atténuation des effets du climat. Le forum a reconnu que pour les pays en développement, les questions liées aux changements climatiques et au développement sont intimement liées et doivent être abordées de manière exhaustive. De plus, ces pays ont absolument besoin d'une importante augmentation de l'assistance internationale, y compris l'appui financier pour pouvoir réaliser le développement durable en même temps que l'atténuation¹ et l'adaptation aux changements climatiques.²

3. Le présent document a été présenté pour appuyer la 12^{ème} Session de la Conférence Ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN 2008). Il définit, d'une part les éléments essentiels des défis des changements climatiques en Afrique, et met l'accent sur les questions majeures qui nécessitent d'être abordées pour orienter la formulation de réponses politiques appropriées des gouvernements africains avec l'appui des partenaires internationaux. Ce document s'achève par un bref aperçu des actions spécifiques initiées par le PNUE suite aux actions de Monaco pour soutenir les actions des gouvernements africains dans la poursuite des options politiques offertes dans ce document. La ligne de force des actions de Monaco entreprises par le PNUE est d'aider à renforcer les capacités et à alléger les coûts et les risques liés au financement de l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement, notamment ceux d'Afrique.

B. Questions majeures appropriées aux contexte et besoins africains

¹ Défini comme une «intervention anthropogénique pour réduire les sources ou accroître les puits des gaz à effet de serre» (IPCC, 2001a).

² Défini comme un "[ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse aux stimuli climatiques actuels ou prévus ou à leurs effets, qui allègent les dégâts ou exploitent les occasions bénéfiques" (IPCC, 2001a)

4. Comme contexte général d'examen des recommandations de politique générale, le présent document invite les ministres et les chefs de délégation à discuter des questions majeures suivantes concernant le financement de l'atténuation des changements climatiques en Afrique:

- a) Reconnaissant que les politiques nationales sont cruciales dans la mise en place d'environnements facilitant le financement, quels types de plans directeurs sont nécessaires pour mobiliser les investissements en vue de l'atténuation de changements climatiques en Afrique ? (Voir les questions connexes au paragraphe 38)
- b) Reconnaissant que les pays africains sont [à la traîne](#) par rapport aux autres pays du monde en développement (notamment la Chine et l'Inde) dans le domaine des énergies renouvelables et de l'investissement financier en matière de carbone, comment les marchés financiers du continent peuvent-ils mobiliser les flux d'investissement nécessaires ? Toute aussi proche est la question de savoir si les analystes et les investisseurs ont assez d'informations et de méthodologies d'élaboration de rapports pour prendre des décisions liées aux climats et concernant les marchés africains ? (Voir le paragraphe 39 pour d'autres questions connexes).
- c) Reconnaissant l'importance de la mobilisation des capitaux au niveau local, quelle a été l'expérience des entrepreneurs et des promoteurs industriels locaux dans la mobilisation des investissements pour les quelques projets/initiatives sur le climat qui ont été ou qui sont en cours d'élaboration en Afrique ? (Voir le paragraphe 40 pour des questions connexes).

C. Grandes options pour examen par les gouvernements africains

5. Partant des connaissances générées par les débats sur le thème ci-dessus, les ministres pourraient alors étudier les grandes options présentées ci-dessous. Elles ont été sélectionnées à partir d'une grande variété de sources sur le débat en cours autour du financement de l'atténuation des changements climatiques et ont été avancées pour servir de base aux discussions interactives durant le dialogue ministériel.

- a) Renforcer les capacités dans tous les aspects du développement des marchés de l'atténuation des changements climatiques, notamment la formulation et la mise en œuvre des politiques, la recherche en matière de technologie, le développement et la commercialisation, la planification et développement des entreprises, l'élaboration de rapports sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), le financement des entreprises et des projets, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs.

- b) S'attaquer aux défis environnementaux, sociaux et politiques associés à l'utilisation du grand potentiel hydrologique existant sur le continent.
- c) Supprimer les obstacles réglementaires et créer des avantages financiers pour encourager les petites et moyennes entreprises sur l'énergie pour accroître l'accès des populations pauvrement desservies des zones rurales et urbaines à une énergie propre et abordable ainsi qu'aux technologies et services de transport.
- d) Mettre davantage l'accent sur la productivité énergétique, notamment exiger la mise en œuvre d'initiatives parallèles qui associent les avantages du développement et des réductions considérables d'émissions de gaz à effet de serre.
- e) Accroître la part de l'approvisionnement en énergies renouvelables dans les secteurs de l'énergie et du transport en fixant des objectifs réalistes, en concevant, en mettant en œuvre et en appliquant les règles et en accordant des avantages nécessaires au secteur financier pour mobiliser les capitaux nécessaires.
- f) Améliorer la disponibilité de formes appropriées de financement des technologies, des compagnies et des projets d'atténuation du climat en Afrique par le biais de nouvelles approches, de financements liés au carbone, du financement public, et du partage public ou privé des risques..
- g) Elaborer de nouvelles stratégies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en réalisant également des avantages partagés en ce qui concerne les moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité, tout en veillant à ce que les marchés de carbone émergents ne soient pas affectés négativement.
- h) Négocier des accords commerciaux équitables qui prennent en compte les biens et services environnementaux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et qui pourraient [conduire à l'augmentation des échanges](#) et la diffusion de technologies [respectueuses du climat](#) dans les pays africains.
- i) Supprimer ou réduire fortement les subventions sur le prix des combustibles fossiles qui pour la plupart, ne sont pas économiquement viables, altèrent les décisions d'investissement, et profitent essentiellement aux plus privilégiés de la société plutôt qu'aux personnes financièrement nécessiteuses.
- j) Développer un processus bien coordonné et fiable en vue de la réalisation des objectifs du gouvernement en matière d'atténuation du climat.

k) D. Le Rôle du PNUÉ

6. Suite au Forum de Monaco, le PNUE s'est engagé à entreprendre un certain nombre d'actions définies dans le principal document de suivi du Forum de Monaco³ pour aider les gouvernements et les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, à augmenter le financement de l'atténuation des changements climatiques en Afrique. La table 3 (paragraphe 48) présente un résumé sur la manière dont les points d'action de Monaco pourraient appuyer les efforts de gouvernements africains dans le cadre de chaque option politique suggérée. L'alignement suggéré de ces actions avec les initiatives des gouvernements est ouverte à un examen plus approfondi et ne devrait pas être perçu comme une structure rigide et formelle à ce stade. Les actions, cependant sont fermement enracinées dans l'expérience et l'avantage comparatif du PNUE en tant que pourvoyeur de conseils stratégiques et de motivations permettant le changement d'attitudes et aidant à intégrer l'investissement climatique comme un complément important au mandat plus financier des banques de développement. Au cours de la dernière décennie, le PNUE a en particulier, travaillé au niveau national pour aider les banques et les investisseurs d'avant-garde à lancer les nouveaux produits financiers axés sur le climat. Il travaille également à un niveau d'engagement industriel plus large, essayant d'augmenter et d'intégrer ces premières actions à travers l'ensemble du secteur financier.

7. Le travail du PNUE au niveau national au cours de cette période a porté sur : (i) l'amélioration de l'accès au financement du capital de démarrage et l'aide au développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans le domaine de l'énergie propre; (ii) L'appui aux banques locales pour la mise en place de prêts à la consommation et de programmes de microcrédits pour des technologies d'énergie de petite échelle; et (iii) le soutien au développement et à la mise en place de nouveaux instruments de gestion des risques; et (iv) la promotion du développement des marchés financiers de carbone.

8. 8. Le travail du PNUE relatif à l'engagement du secteur financier dans les énergies renouvelables, la productivité et autres approches d'atténuation des changements climatiques se fait dans le cadre de l'Initiative de financement durable de l'énergie, du Groupe de travail sur l'Initiative de Financement des changements climatiques du PNUE et des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable. D'autre part, le PNUE met en œuvre un certain nombre de programmes travaillant à l'amélioration des cadres réglementaires et des capacités institutionnelles nécessaires à l'intégration de l'énergie propre et d'autres secteurs d'atténuation du climat.

³ "Projet sur le renforcement des capacités en matière de changement climatique pour mobiliser les investissements" Avril, 2008.